



SAINT-GEORGES D'OLÉRON

ARRÊTÉ N° 2026-227 4.1

ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNÉE 2026

La maire de la commune de SAINT-GEORGES-D'OLÉRON,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale

Vu la délibération n° 32-2017 du 8 mars 2017 relative à la détermination des « ratios promus-promouvables »,

Vu l'arrêté n°2020-149 en date du 24 décembre 2020 portant sur les lignes directrices de gestion à compter du 1^{er} janvier 2021,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Rang	Nom / Prénom	Grade actuel ¹	Promouvable à la date du
1	MOREAU Bénédicte	Adjoint administratif	01/11/2026

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1		1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1		1

¹ Si examen : précisez sa date

Avancement au grade de : Rédacteur principal de 1^{ère} classe

Rang	Nom / Prénom	Grade actuel ²	Promouvable à la date du
1	JAMONNEAU Myriam	Rédacteur principal de 2 ^{ième} classe	1/12/2026

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1		1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1		1

**Avancement au grade de : Adjoint d'animation principal de 2^{ième} classe
suite à examen professionnel**

Rang	Nom / Prénom	Grade actuel ³	Promouvable à la date du
1	MOREAU Elodie	Adjoint d'animation	1/10/2026

² Si examen : précisez sa date

³ Si examen : précisez sa date

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1		1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1		1

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié ou affiché en mairie (ou établissement public),
- Transmis au **Centre de Gestion de la Charente-Maritime** pour **publicité** conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée.

ARTICLE 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

ARTICLE 4 : La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Poitiers - Hôtel Gilbert - 15, rue de Blossac - CS 80541 - 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Saint-Georges-d'Oléron, le 15 juillet 2026

La Maire,
Dominique RABELLE,

PUBLIÉ LE : 15/7/2026.



AR Prefecture

017-211703376-20260716-20261607227415-AI
Reçu le 16/07/2026